



LES CONDITIONS DE RESSOURCES

- Les ménages doivent avoir des revenus fiscaux de référence (année n-2) qui ne dépassent pas les plafonds suivants :



Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Plafonds de ressources Zone B et C
1	26 921 €
2	35 899 €
3	41 525 €
4	46 014 €
5 et plus	50 489 €

LE LOGEMENT

- Occupé à titre de résidence principale
- Ayant fait l'objet d'un agrément par les services de l'état.
- Un prix au m² qui ne doit pas dépasser **3 521,59 € TTC** sur les communes situées en zone B1 et **3 074,27 € TTC** sur les communes situées en zone B2, et **2 688,14 € TTC** sur les communes situées en zone C.



AVANTAGES FISCAUX



- Exonération de taxe foncière pendant 15 ans.
- Tva à taux réduit 5,5%.
- Cumulable avec un PTZ et un prêt Accession d'Action Logement